COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS CREDIPAR

C.42 EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C4.1

C3 K2

7 RUE JEAN BAPTISTE SAY

21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

D.1 CITROEN

D.2 FFYHWC-H2F021

D.2.1 N10CTRCT122Y962

J.3

P.6

U.1 72

FOURGON

Pour le ministre et par délégation,

715/2007*2018/1832ANEURO6

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zoheir BOUAOUICHE

D.3 BERLINGO

E. VR7EFYHWCMJ728655 F.2 1970 3200 F.3

1.2

P.3

S. 2

V.9

BB

F1 1970

1395 G G.1 1320

N1 J.1 CTTE

e2*2007/46*0625*12 K

P.1 P.2 56 1499

S.1 0 3

112 V.7 144 2625

X.1 VISITE AVANT LE 26/05/2025

Y.1 Y.2 34

Y 3 Y.4 11 0

302.76 Y.5 2.76 Y.6

H

1 26/05/2021

Z.1 Z.2

Z.3 2.4

.1.1

Certificat d'immatriculation

FZ-501-LZ 26/05/2021

2021CK78268

VR7EFYHWCMJ728655

CITROEN

COUPON DÉTACHABLE

2M05252502869

COMPAGNIE GENERALE DE CREDIT AUX PARTICULIERS CREDIPAR

CRFRAFZ501LZ4VR7EFYHWCMJ72865512105264CTTE<< FOURCITROEN<<<<<<BerlingO<<<<<2021cK7826800

République Française **** Ministère de l'Intérieur Certificat d'immatriculation	Termino de tratuadori, Covocueri Usparia de, negaria rengaciar ingenia. Zulaisungobescheinigung; Registreerinistunistus; Ascia (wkloopopiac; Registracion certificate; Carta di circolazione; Registracionis solieciba; Registracion (udiginase), rogalmi engedele; Certifikat ar Registraczioni; Kentekenbewijs; Dowod Rejestracyjny, Certificado de matricula; Cosvedicinie o evidenci; Prometro dovojenje; Rekisterionitudistus; Registreringsbeviset; Perverpaционен талон на ватомобила; Certifical de inmainculare.	(A) Numéro d'immatriculation (B) Date de la première immatriculation du véhicule (B) Date de la première immatriculation du véhicule (B) Date de la première immatriculation du véhicule (C) Non, premon et adresse dans: l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule a unitre juridique autre que celui de propriétaire du véhicule (C4, 3) Menion précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété (C4, 3) Menion précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans (C2, 1) Marque (D2, 1) Code national d'identification du véhicule (E, 1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg) (E3) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg) (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre (G1) Masse du véhicule en service admis l'État membre (G3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre (G4) Masse du véhicule en service admis l'état membre (G5) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre (G4) Masse du véhicule (R5) (G5) Masse du véhicule (R5)
		(L1) Genre national (L2) Carrosserie (CE) (L3) Carrosserie (CE) (L3) Carrosserie (GEsignation nationale) (K) Vulurio de réception par type (si disponible) (R2) Vulurio de places asserie mater maximale (en RW) (si disponible) (R3) Vipe de carburation au source d'énergie (R3) Nombre de places assères, y compris celle du conducteur (S2) Nombre de places assères, y compris celle du conducteur (S2) Nombre de places, débout (le cas échéant) (L1) Niverse du moteur (en min -1) (V2) CO2 (en g/km) (V2) CO2 (en g/km) (V2) CO2 (en g/km) (V3) Montant de la casse proyinate en Euro (X2) Montant de la rave pour l'édevoltypement des activant du certificat d'immantriculation en Euro (X5) Montant de la rave pour l'edevoltypement des activant du certificat d'immantriculation en Euro (X5) Montant trais des taxes et de la redevance en Euro (X5) Montant trais des taxes et de la redevance en Euro (X5) Montant trais des taxes et de la redevance en Euro
d'immatriculation. Ad immatriculation. Ad immatriculation. Ad immatriculation. Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route ou pour coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum (X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES (X.2) DATES DE VISITES TECHNIQUES (X.3) DATES DE VISITES TECHNIQUES		

a